

député m'en a parlé d'une il y a quelque temps.

**M. Barnett:** Oui, j'ai, en effet, mentionné la question au ministre. Je voulais savoir s'il avait quelque renseignement à ce sujet. J'ai mentionné, outre un ouvrage particulier qu'on envisageait, toute une série de rampes qui, à ce que j'ai remarqué, ont été conçues selon le même principe, et j'en avais conclu que les plans ou le dessin s'inspiraient de quelque principe général. Je pensais qu'il serait peut-être utile d'obtenir une élucidation générale de la question, au lieu de nous restreindre à un projet en particulier. La question a une portée plus étendue.

**L'hon. M. Winters:** Nous étudions chaque cas selon ce qu'il vaut, monsieur le président.

**M. Barnett:** Je voudrais dire quelques mots sur une autre question. Je ne suis pas certain que je doive nécessairement m'attendre que le ministre réponde mais je serais heureux qu'il le fasse. C'est une question que j'ai soulevée au cours de l'étude de ces crédits l'an dernier, ainsi que l'année précédente, sauf erreur. Elle provient du fait que, dans la mesure où j'ai pu l'observer, les relations entre le ministère fédéral des Travaux publics et le ministère provincial correspondant en Colombie-Britannique semblent s'être engagées dans une impasse à l'égard de toute forme d'accord de collaboration là où des dispositions de ce genre pourraient épargner des montants importants au contribuable.

Le ministre se rappelle peut-être un cas particulier exposé au cours du débat de l'an dernier. Il s'agit de la protection du havre pour faciliter l'exploitation d'un transbordeur entre les îles Hornby et Denman. Le même problème s'est aussi posé à l'égard du passage de la rivière Campbell à Quathiaski-Cove sur l'île Quadra. J'ai eu connaissance d'un exemple comme cela à l'été. Il s'agissait uniquement, du moins pour les habitants de la localité en cause, d'un petit morceau de tôle. Il faudrait bien tâcher d'assurer une collaboration plus étroite entre le service de génie du ministère fédéral et celui du ministère provincial. Je ne veux pas établir à qui incombe surtout la responsabilité de la situation actuelle, mais je sais que cela a plus que tout autre chose exaspéré les habitants d'endroits comme Van-Anda et Blubber-Bay. Ils ont l'impression d'être dans un cercle vicieux: quand ils s'adressent au ministère fédéral, on leur dit que toute mesure à prendre relève du ministère provincial; mais, s'ils s'adressent au ministère provincial, on leur répond qu'ils doivent

[L'hon. M. Winters.]

s'adresser au ministre fédéral. Pour moi, ce sont des questions de fait, de bon sens, de collaboration commerciale et d'économies à réaliser dans une action commune.

Le ministre disait tout à l'heure qu'il évalue les données d'une situation. A mon avis, monsieur le président, voilà un champ d'action qui influe sur la vie de nombre de citoyens de la Colombie-Britannique, et où l'évaluation des données de la situation par les services du ministre et les services correspondants du gouvernement provincial donnerait quelques résultats souhaitables.

J'aimerais bien que le ministre nous explique ses vues là-dessus.

**L'hon. M. Winters:** Je n'ai pas de profondes connaissances à transmettre sur la question de collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral dans le domaine des travaux publics. Je pense que la collaboration est remarquable. Nous avons chacun nos propres sphères d'activité mais nos rapports sont très étroits. J'entretiens une correspondance assez régulière avec le ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique. Il peut arriver que l'un des échelons répugne à reconnaître sa compétence à l'égard de certaines entreprises et il faut du temps pour résoudre de tels problèmes mais, en général, la collaboration est très cordiale.

Le représentant de Notre-Dame-de-Grâce a signalé une augmentation de huit du nombre de surveillants de bureaux. Je lui ai répondu que cela tenait à la fusion des services, ce qui est exact. Ces groupements ont donné lieu à certains reclassements. S'il veut bien se donner la peine de regarder un peu plus bas, à la même page, il se rendra compte qu'il y a eu diminution de six du nombre des commis classe IV, et de deux du nombre des commis principaux, soit, en tout, une diminution de huit. Il y a eu reclassement de huit personnes dans les bureaux régionaux où il y a eu regroupement, de sorte que nous comptons désormais huit surveillants de bureaux de plus, ce qui ne veut pas dire huit fonctionnaires de plus.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Est-ce que leurs fonctions sont les mêmes qu'auparavant?

**L'hon. M. Winters:** Non, monsieur le président. Leur travail est analogue à celui d'un chef de bureau groupé.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Nous semblons être revenus à notre point de départ. Il y a eu groupement, ce qui a donné dix chefs de bureau là où il y en avait primitivement deux. Est-ce exact?